

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Commune du MONETIER-LES-BAINS

A R R E T E

Portant dérogation à l'arrêté municipal n°2023/414 du 24 novembre 2023 réglementant circulation et stationnement sur la commune du Monêtier les Bains et ses avenants,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 à L2212-5 et L.2213-1 à L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route, article R 110-1 et suivant, R 411-17 ;

Vu le Code Pénal articles R 48-1 et R 610-5 ;

Vu l'arrêté général de circulation et de stationnement n°2023/414 du 24 novembre 2023;

Considérant qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

Considérant la demande de la Communauté de Communes du Briançonnais pour la circulation des véhicules de collecte de déchets suite aux différentes limitations de tonnages ou restrictions de circulation en place sur la commune les empêchant de pouvoir accéder aux points de collecte ou de prendre un itinéraire sécurisé ;

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté municipal n°2023/414 du 24 novembre 2024 réglementant la circulation et le stationnement sur la commune ne s'applique pas pour :

Les véhicules de collecte de déchets de la société Véolia

DZ-810-ZX / DL-054-PS / FC-819-BW

Les véhicules de collecte de déchets du SGVDB

FB-450-JB / FW-389-AZ / GD-859-JW / CZ-019-ZA / CZ-236-ZA / GQ-840-RX /
DA-435-CX / GL-672-JV / CZ-324-ZD / GT-511-LH / EQ-068-BJ / CZ108VE

POUR LES LIMITATIONS DE TONNAGE OU SENS INTERDIT

Article 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Le service Gestion et Valorisation des déchets de la CCB

Fait au MONETIER LES BAINS, le 15 décembre 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

